



Notes pour une allocution de la présidente de la FCFA, Sylviane Lanthier

Au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes

Ottawa, 13 avril 2016

SEULE LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI

Monsieur le président, membres du comité,

Je tiens à vous remercier d'avoir invité à nouveau la FCFA à comparaître devant vous. Sachant qu'il s'agit de la deuxième invitation que vous nous faites en deux mois, je suis très encouragée par la volonté de ce comité d'être à l'écoute des communautés francophones et acadiennes.

Comme plusieurs autres intervenants en matière de dualité linguistique, nous avons suivi de près le dossier du Bureau de la traduction et du système automatisé Portage. Pour la FCFA, cet enjeu s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large : celui d'une érosion généralisée des capacités des institutions fédérales en matière de communications dans les deux langues officielles.

Cet affaiblissement s'est accentué depuis les compressions dans le cadre de la lutte au déficit, en 2011-2012. Dans la foulée de l'examen stratégique et fonctionnel des dépenses, la Fédération a d'ailleurs été parmi les premiers à s'inquiéter de l'impact cumulatif des coupures budgétaires sur les capacités de l'appareil fédéral à s'acquitter de ses obligations linguistiques. À l'automne 2012, le commissaire aux langues officielles déclarait avoir reçu une série de plaintes relatives aux coupures et que des fonctionnaires craignaient, dans la foulée de celles-ci, de perdre leur droit de travailler dans la langue officielle de leur choix.

Bon an, mal an, la FCFA transige avec une vingtaine d'institutions fédérales. Cette perte de capacité des institutions fédérales, nous sommes donc bien placés pour la constater. Au cours de la dernière année, la Fédération a déposé trois plaintes concernant des communications en anglais seulement ou des traductions fautives. Il y a de quoi demeurer perplexe, par exemple, lorsque dans un document officiel destiné au grand public, un ministère nous parle d'un « modèle de réseau en rayon de baignole ». Quand on consulte la version anglaise, on comprend qu'on a cherché à traduire « hub and spoke model », ce qu'on appelle en bon français un réseau en étoile.

Dans un contexte où plusieurs institutions fédérales ont vu une perte de ressources et où 31 % des emplois au Bureau de la traduction ont disparu, on ne saurait se surprendre qu'on coupe souvent les coins ronds dans l'appareil fédéral en ce qui a trait aux communications dans les deux langues officielles. Cela ne change rien, cependant, aux obligations linguistiques des institutions, et c'est là que nous partageons les préoccupations de plusieurs intervenants par rapport à l'outil Portage.

Ce qui nous saute aux yeux quand on regarde l'ensemble des témoignages devant votre comité, c'est qu'il y a un manque de clarté quant au problème que le Bureau de la traduction essaie de régler, ainsi qu'une confusion par rapport à l'utilisation qu'on veut faire de cet outil.

Si, tel que le Bureau de la traduction l'indique, cet outil doit servir uniquement à des échanges informels entre fonctionnaires, il y a un risque de porter atteinte à la partie V de la *Loi sur les langues officielles* et au droit des fonctionnaires de travailler dans la langue officielle de leur choix. Si mon collègue de langue anglaise m'envoie un courriel et que la traduction est bancale au point que j'ai du mal à comprendre ce qu'il cherche à me dire, je vais peut-être lui répondre en anglais pour m'assurer d'être bien comprise.

Si, tel que le craint l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario, la fonction publique en vient à faire une utilisation beaucoup plus large de ce nouvel outil de traduction automatisée, il, s'agira dans ce cas d'une infraction à la partie IV de la *Loi sur les langues officielles*.

D'une façon ou d'une autre, puisque la grande majorité des traductions se font de l'anglais vers le français, ce seront les francophones – citoyens ou fonctionnaires – qui en souffriront.

Dans une lettre à la ministre Foote, la Corporation des traducteurs, traductrices, terminologues et interprètes du Nouveau-Brunswick déclare que le déploiement de Portage, quel que soit l'usage que l'on se propose d'en faire, est un dangereux précédent. La FCFA est du même avis. Il y a de fortes chances que l'implantation de l'outil Portage soit perçue, au sein de la fonction publique, comme une légitimation des systèmes de traduction automatisée comme moyens parfaitement acceptables d'assurer des communications dans les deux langues officielles.

Dans sa présentation devant ce comité, la présidente-directrice générale du Bureau de la traduction a fait un lien direct entre le grand nombre de recherches qui se font sur Google Traduction dans la fonction publique et l'importance d'offrir un outil pour garantir, à tout le moins, que le contenu traduit reste derrière le pare-feu du gouvernement du Canada. Nous nous demandons quel message on cherche ici à lancer. Est-ce que l'intention du Bureau de la traduction c'est de dire « Les fonctionnaires se servent déjà abondamment de systèmes de traduction automatisée, acceptons ce fait accompli et donnons-leur un système canadien ». Si c'est le cas, c'est partir d'une fausse prémisse pour régler le problème.

Il faut plutôt commencer par se demander pourquoi, justement, il y a tant de recherches sur Google Traduction et d'autres systèmes similaires. Selon nous, trois facteurs contribuent à cet état de fait.

J'ai parlé plus haut de l'érosion des ressources au sein de l'appareil fédéral. Les coupures effectuées au cours des dernières années font en sorte que les institutions fédérales doivent s'acquitter d'une variété d'obligations avec des ressources réduites. Parallèlement, les coupures au Bureau de la traduction ont eu pour conséquence d'affaiblir ses ressources à l'interne. À cet égard, le témoignage des représentants de l'Association canadienne des employés professionnels devant ce comité, avant-hier, était assez saisissant.

Je note au passage que les compressions budgétaires de 2011-2012 ont aussi eu pour effet de réduire la capacité du Bureau de la traduction d'offrir des stages. La fin du programme Traduca, presque au même moment, a d'ailleurs limité encore plus les possibilités de stages en traduction. Traduca, qui était financé à même la *Feuille de route pour la dualité linguistique 2008-2013* et géré par la Fédération de la jeunesse canadienne-française, a permis de créer 344 stages en trois ans. L'impact pour les étudiants, c'est la disparition de débouchés; l'impact pour le Bureau de la traduction, c'est la disparition d'une relève.

Le deuxième facteur, c'est qu'en plus d'un manque de compréhension chez certains fonctionnaires en ce qui a trait aux obligations linguistiques des institutions fédérales, plusieurs ne sont pas conscients des limites des systèmes de traduction automatisée. Il n'est pas difficile de concevoir qu'un unilingue anglophone, qui ne peut vérifier la qualité d'une traduction, croie sincèrement avoir trouvé un outil très performant, surtout si personne ne lui dit le contraire.

Cela revient à un problème identifié par la FCFA dans un mémoire publié à l'occasion du 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, en 2009. En l'absence d'une coordination centrale qui viserait une compréhension et une application cohérente de la Loi d'un bout à l'autre de l'appareil fédéral, les institutions fédérales sont souvent laissées à elles-mêmes pour déterminer comment elles s'acquitteront de leurs obligations linguistiques. À titre d'exemple, le commissaire aux langues officielles

a lui-même déclaré, en janvier, que dans le cadre de l'exercice de lutte au déficit en 2011-2012, le Secrétariat du Conseil du Trésor n'a fourni aucune orientation aux institutions fédérales sur leur obligation d'analyser et d'atténuer les répercussions négatives potentielles sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Je résume donc : compressions budgétaires, manque de compréhension, absence d'une coordination centrale. Si on additionne ces trois facteurs, on obtient, comme dirait sans doute Google Traduction, un orage parfait. Et je le répète, comme la majorité des traductions se font de l'anglais vers le français, ce sont les francophones qui en font les frais.

Nous savons que la ministre Foote a reporté la mise en application de l'outil Portage et nous en sommes très contents. Il y a une belle occasion ici de prendre des mesures pour réellement aller à la racine du problème en ce qui a trait à l'érosion des communications dans les deux langues officielles au sein de l'appareil fédéral.

Je termine donc avec six recommandations.

D'abord, comme je l'ai indiqué plus haut, il semble y avoir une confusion quant à l'utilisation qu'on prévoit faire de l'outil Portage. Nous recommandons que le gouvernement commence par identifier clairement le problème à régler et les besoins en matière d'appui aux communications dans les deux langues officielles.

Deuxièmement, il nous semble que le contexte se prête très bien à une révision complète des outils et des pratiques en matière de traduction au sein de l'appareil fédéral, y compris tout ce qui se fait en termes de sensibilisation et de formation sur les obligations linguistiques et les communications dans les deux langues officielles;

Troisièmement, il est essentiel que tous les fonctionnaires, peu importe leur lieu de travail ou leur langue de travail, aient une formation sur les obligations linguistiques et sur les outils appropriés pour répondre à ces obligations;

Quatrièmement, les témoignages de nombreux intervenants brossent le portrait d'un Bureau de la traduction en crise. Cela laisse planer un doute important sur les capacités de celui-ci à jouer adéquatement, à moyen et à long terme, son rôle d'appui à l'ensemble de l'appareil fédéral. Sachant que plusieurs institutions fédérales transigent avec des entreprises privées pour la traduction, nous recommandons que le gouvernement mène une étude sur l'efficience et l'efficacité des deux modèles, secteur public versus secteur privé.

Enfin, et je ne peux trop insister là-dessus, on s'éviterait bien des problèmes, en matière de respect des obligations linguistiques, si le gouvernement désignait au sein de l'appareil fédéral une autorité chargée de veiller à la bonne compréhension de ces obligations et à l'application cohérente de la Loi sur les langues officielles.

Je vous remercie.